

Procédure file

Informations de base	
RSP - Résolutions d'actualité	2017/2754(RSP) Procédure terminée
Résolution sur les cas du lauréat du prix Nobel Liu Xiaobo et de Lee Ming-che	
Sujet 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	
Zone géographique Chine	

Acteurs principaux	
Parlement européen	

Evénements clés			
06/07/2017	Résultat du vote au parlement		
06/07/2017	Débat en plénière		
06/07/2017	Décision du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T8-0308/2017	Résumé
06/07/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de procédure	2017/2754(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique modifiée	Règlement du Parlement EP 144
Etape de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation					
Proposition de résolution		B8-0459/2017	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0460/2017	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0461/2017	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0462/2017	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution		B8-0463/2017	05/07/2017	EP	
Proposition de résolution commune		RC-B8-0459/2017	05/07/2017		
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T8-0308/2017	06/07/2017	EP	Résumé

Le Parlement européen a adopté une résolution sur les cas du lauréat du prix Nobel Liu Xiaobo et de Lee Ming-che.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, ALDE, Verts/ALE et EFDD.

Les députés rappellent que Liu Xiaobo, écrivain chinois et militant des droits de l'homme, a été emprisonné pour «incitation à la subversion contre l'autorité de l'État» après avoir contribué à la rédaction du manifeste connu sous le nom de «Charte 08». Ils précisent que la procédure formelle suivie au cours du procès n'a pas permis à Liu Xiaobo de se faire représenter ni d'assister lui-même à la procédure.

Ils indiquent par ailleurs que l'épouse de Liu Xiaobo, Liu Xia, bien qu'aucun chef d'accusation n'ait jamais été retenu contre elle, est assignée à résidence depuis que le Prix Nobel de la paix a été décerné à son mari en 2010.

Les députés constatent parallèlement que Lee Ming-che, militant taiwanais en faveur de la démocratie, a disparu le 19 mars 2017 après s'être rendu de Macao à Zhuhai, dans la province chinoise du Guangdong. Ce dernier a été arrêté pour s'être engagé dans des activités menaçant la sécurité nationale.

Ils demandent dès lors au gouvernement chinois de libérer immédiatement et sans condition le lauréat du Prix Nobel de la paix de 2010, Liu Xiaobo, de lever l'assignation à résidence pesant sur son épouse, Liu Xia, et de libérer immédiatement Lee Ming-che.

Ils demeurent particulièrement préoccupés par les efforts déployés sans relâche par le gouvernement chinois en vue de faire taire les acteurs de la société civile et rappellent que l'Union européenne se doit de évoquer la question des violations des droits de l'homme en Chine à chaque cycle du dialogue politique et du dialogue sur les droits de l'homme avec les autorités chinoises.

Enfin, les députés invitent tous les États membres de l'Union européenne à adopter à l'égard de la Chine une attitude ferme fondée sur des valeurs, et espèrent qu'ils ne prendront pas d'initiatives ou de mesures unilatérales susceptibles de porter préjudice à la cohésion, à l'efficacité et à la cohérence de l'action de l'Union européenne.